

**SÉANCE DU MARDI 17 JUN 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE VAOUR**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	23	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Frederic Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, Mme. Laurence Poillerat (arrivée à 18h15), Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, Mme Sandrine Céré.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Bernard Tressols pouvoir à Mme. Sandrine Lacroix, M. Daniel Ganthe pouvoir à M. Alex Brière, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à Mme. Arielle Brun, M. Serge Rouquette pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Laurent Deshayes, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Laurence Poillerat, M. Jean Christophe Cayre pouvoir à M. Franck Cebak, M. Thierry Douzal pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

D61-2025 CONVENTIONS POUR PERMETTRE AUX ENFANTS DES ECOLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CORDAIS ET DU CAUSSE D'UTILISER LES PISCINES DE GAILLAC ET DE ST ANTONIN NOBLE VAL

Afin de permettre aux enfants des écoles de la communauté de communes de pouvoir bénéficier de cours de natations, il est nécessaire de signer des conventions avec les communes de Gaillac et St Antonin Noble Val pour utiliser les piscines municipales.

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer les conventions et documents de mise à disposition avec la ville de Gaillac pour l'utilisation de la piscine municipale de Pichery et avec la ville de St Antonin Noble - Val pour l'utilisation de ces piscines par les écoles primaires du territoire.

**ENTENDU LE PRÉSIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

AUTORISE le Président à signer les conventions et tout document nécessaire pour permettre aux enfants des écoles de pouvoir utiliser les piscines municipales de Gaillac et St Antonin Noble Val.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le 23/06/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de cette date